



Syndicat des Kinésologues
Professionnels Francophones

133, rue des Moulins 21000 DIJON – skpf@skpf.fr
Tél : 01 86 65 21 42 – www.skpf.fr

Dijon le 30 mars 2020

Chers adhérents,

Dans la newsletter du 27 courant, nous vous faisons part du positionnement du SKPF sur le rôle et la légitimité du kinésologue pour agir auprès de nos concitoyens les plus fragilisés par les effets de l'épidémie durant le confinement.

Nous vous indiquons quelques techniques pour apaiser les états de stress, tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une séance de kinésologie car on n'avait pas recours au test musculaire mais bien à des exercices d'auto-corrections qui sont faciles à enseigner et à pratiquer seul.

Pour rappel :

*Il est important de s'inscrire dans cet élan de solidarité nationale au service des personnes les plus fragilisées. Il est possible pour le Kinésologue, membre du SKPF, d'utiliser ces outils par tous moyens à sa disposition, (mails, FB, Site internet,...) pour mettre en place un accompagnement **adapté et gratuit** à ceux qui en font la demande, en rappelant bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'une séance de kinésologie.*

Est-ce un article visionnaire ?

Ce matin, nous avons découvert avec stupeur, certaines pratiques que l'on peut qualifier de charlatanisme. Une personne expliquant dans un tuto (sur les réseaux sociaux) comment tester les personnes pour savoir si elles ont le « COVID-19 », et comment s'auto-tester, à des fins de diagnostic. Cette personne donne même ses coordonnées en fin de vidéo si on veut plus de renseignement ou se faire tester à distance.

Rappelons encore une fois que le test de kinésologie ne sert qu'à tester un état de stress. Il ne sert en aucun cas à « prédire » un état infectieux, pathologique ou autre, **il ne peut pas répondre à un diagnostic médical.**

La kinésologie se veut avant tout éducative et préventive. Elle ne se substitue en aucun cas à la médecine.

Il est important de rappeler ces bases pour se démarquer des personnes mal intentionnées ou ignorantes qui se disent kinésologues et qui font du tort à notre profession.

Aussi, Le SKPF rejette complètement cette approche du test musculaire, et condamne ces pratiques déviantes eu égard à l'éthique professionnelle et à la déontologie qui bordent notre profession. Il souhaite par la même informer d'une part, ses adhérents du caractère irresponsable de telles pratiques qu'il convient de dénoncer et d'autre part, les usagers, sur les dangers d'une telle dérive.

Pour le Bureau du SKPF.

La Présidente

Françoise HENZLE